

PARLEMENT EUROPÉEN

LIBRARY
EUROPEAN COMMUNITY
INFORMATION SERVICE
WASHINGTON, D. C.

Documents de séance

1972 - 1973

13 novembre 1972

Document 188/72 ANNEXE

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

Nos 6, 12 et 13

à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses
du Parlement européen pour l'exercice 1973 (Section I
du projet de budget des Communautés)

31 OCTOBRE 1972

137/6

PROJET DE BUDGET GENERAL des Communautés européennes pour l'exercice 1973 (doc. 137/72).

PROPOSITION DE MODIFICATION N° 6

déposée ~~en application du règlement du~~ Parlement européen par la commission des finances et des budgets

SECTION I - ASSEMBLEE

Le tableau des effectifs de l'Assemblée est à modifier comme suit :

Dans la colonne emplois permanents, lire

7 IA 3	au lieu de	5 IA 3
14 IA 4	au lieu de	15 IA 4
30 IA 5	au lieu de	31 IA 5

JUSTIFICATION

Dans ces conditions, les responsables des différentes sections de la traduction seront classés au même niveau, exception faite provisoirement de la nouvelle section danoise qui sera constituée.

8 NOVEMBRE 1972

137/12

PROJET DE BUDGET GENERAL des Communautés européennes
pour l'exercice 1973 (doc. 137/72)

PROPOSITION DE MODIFICATION N° 12

déposée en application du Règlement du Parlement européen
par la commission des finances et des budgets

SECTION I : PARLEMENT

A) Dépenses

Chapitre 98 - Crédits provisionnels non affectés
Inscrire à ce chapitre la somme de 1.300.000 U.C.

SECTION III : COMMISSION

Titre II - Chapitre 29

Article 290

Augmenter le crédit de 11.685 U.C.

B) Recettes (Volume 1)

Article 550 :

Augmenter le montant de 1.172.680 U.C.

Article 560 :

Augmenter le montant de 22.157 U.C.

Titre I - Ressources propres

Article 190 :

Augmenter les crédits de 116.848 U.C.

JUSTIFICATION

Ce crédit se révèle nécessaire au vu des augmentations
éventuelles des rémunérations pour lesquelles une décision de la
part du Conseil intervient normalement avant la fin de l'année.
Il est inscrit pour l'instant au chapitre 98, conformément à
l'inscription faite dans le même but par les autres institutions.

PE 31.299 rév.

8 NOVEMBRE 1972

137/13

PROJET DE BUDGET GENERAL des Communautés européennes pour l'exercice 1973
(doc. 137/72)

PROPOSITION DE MODIFICATION N° 13
déposé en application du Règlement du Parlement européen
par la commission des finances et des budgets

SECTION I : PARLEMENT

Le tableau des effectifs prévu au projet de budget, volumes 1 et 2, Section 1, Assemblée est, pour ce qui est d'un certain nombre de postes des catégories C et B, transformé comme suit :

20 C 1 en 10 B 3
5 B 4
5 B 5

JUSTIFICATION

Suite aux nouvelles dispositions du statut des fonctionnaires concernant une prolongation dans la catégorie B de la carrière du personnel de catégorie C de secrétariat et technique, il a été décidé de créer un certain nombre d'emplois de catégorie B. Une décision conforme a été prise par le Conseil et la Commission des Communautés.

PE 31.300 rev.